

Retraites

Pendant des mois, les salariés de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture ont combattu aux côtés de millions d'autres salariés contre le projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth de destruction de notre système de retraite par répartition. Dès le départ, la FERC-CGT a pris ses responsabilités en appelant à la mobilisation pour le retrait du projet et à l'ouverture des négociations.

Le gouvernement prétendait que cette contre-réforme était destinée à garantir l'avenir du système par répartition, alors qu'elle est dictée par les marchés financiers : ces affabulations se sont effondrées.

Les arguments avancés par la FERC et la CGT ont porté auprès des salariés : nécessité d'arrêter les exonérations patronales et de les récupérer, prise en compte dans l'assiette des cotisations de tous les éléments de rémunérations (primes, intéressement, participation), promotion de l'emploi, des qualifications et des salaires, taxation des revenus financiers... Tout ceci est à même de garantir sans problème la pérennité et l'amélioration de notre système. Mais cela heurte les intérêts du MEDEF.

Malgré cette mobilisation sans précédent, au mépris de la population qui, à 70%, a exprimé son refus de la réforme et son soutien aux salariés engagés dans les luttes, le gouvernement est passé en force et a promulgué sa loi, qui n'en demeure pas moins injuste et inac-

ceptable. Elle contribuera à appauvrir encore plus une large partie de la population.

De plus, le Sénat a aggravé la loi, dans la perspective d'une réforme " systémique " pour 2013, en instaurant un système de retraites par points.

Dans un tel système, les cotisations versées par les actifs sont transformées en points que le salarié cumule durant toute sa carrière professionnelle. Lors de la liquidation des droits, le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant le total des points accumulés par une valeur évoluant chaque année et ne pouvant que baisser à l'avenir (cf. points Ircantec en 2008).

Ce nouveau système induirait aussi la suppression du calcul sur la base des 6 derniers mois dans la Fonction publique, ou des 25 meilleures années du privé. Cela conduirait mécaniquement à une nouvelle baisse brutale des retraites.

Cette réforme " systémique " signifierait la fin de la répartition et des régimes spéciaux. Elle vise à instaurer la retraite par capitalisation. C'est pourquoi le Congrès condamne le système de retraites par points.

Le congrès de la FERC-CGT exige l'abrogation de la loi Sarkozy-Fillon-Woerth.

Il revendique :

* l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein, ou après 37,5 annuités maximum, selon ce qui est le plus favorable aux salariés, pour tous public et privé,

* la suppression de la décote,

* l'intégration des périodes d'études, de formation, d'apprentissage, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée dans le calcul des pensions,

* le retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé,

* le maintien du calcul sur les 6 derniers mois dans le public,

* le maintien et l'amélioration du Code des pensions civiles et militaires,

* le refus de la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'Etat,

* le refus de l'augmentation du taux de retenue pour pension des fonctionnaires,

* le maintien des droits pour les parents de 3 enfants,

* l'abrogation du décret Balladur de 1993 et de la loi Fillon de 2003.

La Ferc appelle l'ensemble des salariés de ses secteurs à poursuivre la lutte pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et l'abrogation de la loi sur les retraites, pour l'ouverture de nouvelles négociations sur la base des revendications de la CGT.

